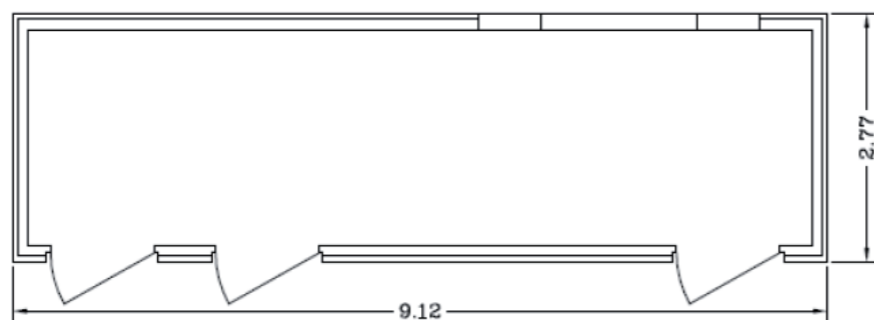
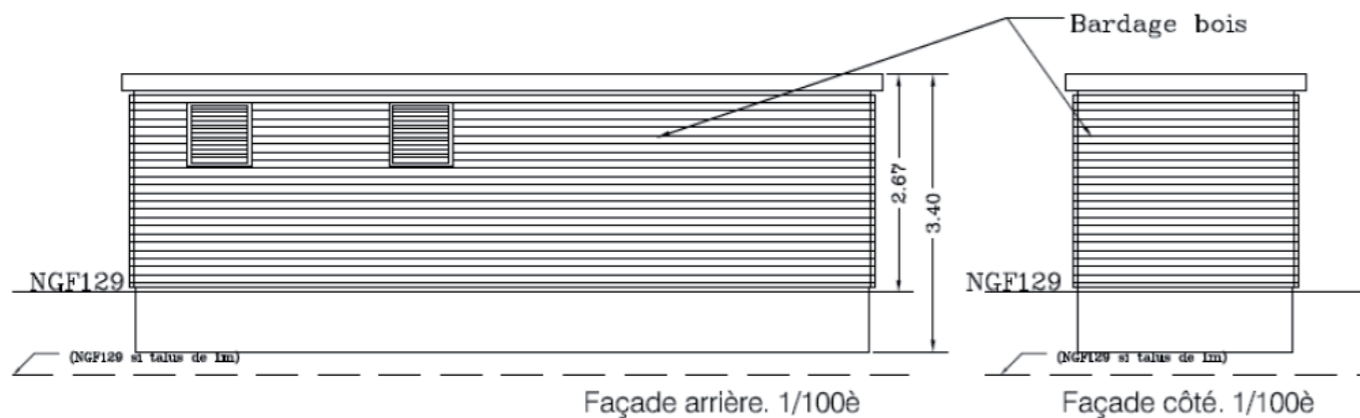
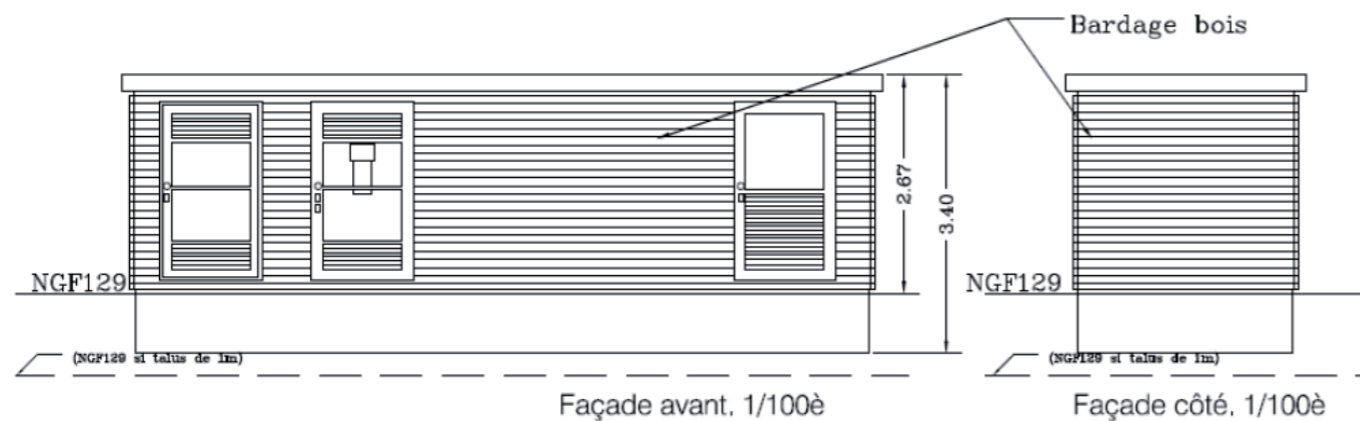


#### 4.5.2.2 Poste de livraison

Les deux postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton.

Il sera choisi ici de les habiller d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère. Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit beige ou marron clair (RAL 1000, 1002, 1015). Leur emprise au sol est de 9,1 x 2,8 m, soit environ 25,3 m<sup>2</sup>, pour une hauteur de 2,67 m. Soit une surface totale de 50,5 m<sup>2</sup> pour les deux postes.



Photographie 91 : Plan du poste de livraison installé.

#### 4.5.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

#### 4.5.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface comprise entre 176 m<sup>2</sup> et 707 m<sup>2</sup>. Celles-ci sont circulaires et mesurent entre 15 et 30 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m (des études de sol seront réalisées et permettront de dimensionner les fondations avec précision). Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 2 130 m<sup>3</sup> par éolienne est décaissé. Une partie de la terre est remise dans le sol, à l'exception du volume de la fondation.

#### 4.5.2.5 Débroussaillage

La nécessité d'élargir la voie d'accès déjà existante et située au sud de E3, nécessitera la taille de haie à 1,5 mètres de haut sur une longueur de 55 mètres.

#### 4.5.2.6 Défrichage ou coupe d'arbre

La création de la voie d'accès à E3 nécessitera la coupe d'une haie sur une longueur de 59 mètres. La mesure E2 permettra la plantation d'un linéaire de haie plus important. La vocation première de cette mesure est de venir compenser la destruction d'un habitat naturel. Mais cette mesure permettra également de reconstituer un linéaire de haies à proximité du projet qui sera d'une plus grande valeur paysagère.

### 4.5.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de trois éoliennes s'étalera sur une période d'environ quinze mois : sept mois et demi pour les travaux concernant les accès, les plates-formes et les fouilles; six mois pour ce qui est des travaux de raccordement au réseau électrique, dix mois pour l'installation électrique du parc et cinq mois pour l'acheminement et le montage des éoliennes.

### 4.5.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (au moins 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, la totalité du massif en béton que forment les fondations (le porteur de projet s'est en effet engagé à aller au-delà de la réglementation actuelle), du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.